

**COMPTE RENDU DU BUREAU DÉLIBÉRATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 8 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Bureau délibératif, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

**Présents** : Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC

**Absents** : Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Pascal BARTOSIK

**Secrétaire** : Monsieur Laurent TROGRIC

1 - Contrat Agorastore pour le courtage aux enchères – autorisation de signer

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Créé en 2005, Agorastore est un site internet permettant aux collectivités de revendre leurs matériels d'occasions à d'autres collectivités, professionnels ou particuliers. L'enjeu pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est principalement de revendre des matériels peu utilisés qui deviennent encombrant ou trop onéreux à maintenir, tout en dégagant quelques revenus financiers. S'agissant de matériels d'occasions, les reventes n'auront jamais pour but de faire des bénéfices par rapport aux prix d'achats initiaux. Le contrat est d'une durée d'un an, renouvelable trois fois pour la même durée, soit quatre ans maxima. Les frais annuels d'adhésion demeurent gratuits. Le montant de la commission passe de 10% à 12%. Le Bassin de Pompey devra exclusivement passer par ce site en ce qui concerne la revente de matériels d'occasions. Le prix de vente de départ ne doit pas être en-dessous de la valeur réelle. Pour être certaine de ne pas faillir à cette obligation, la collectivité pourra visualiser les prix de départs des autres ventes réalisées précédemment.

Monsieur JULIEN souhaite savoir si les communes pourraient se greffer sur le contrat du Bassin de Pompey.

Le Président indique que ce n'est pas possible dans la mesure où il y a une spécification de l'ordonnateur et du comptable.

2 - Groupement de commandes concernant la fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées – Adhésion et convention constitutive

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La loi NOME prévoyait la fin de tarifs réglementés pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva (anciens tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015. Puis, la loi « Energie climat » annonçait la fin des tarifs réglementés pour les sites d'une puissance inférieure à 36 Kva (anciens tarifs bleus) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : l'éclairage public faisant partie de ce périmètre technique. Il est donc proposé de constituer un seul et unique groupement de commande de fourniture d'électricité, quelle que soit la puissance des sites, débutant au 1<sup>er</sup> avril 2022. Ce groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Custines, Faulx, Frouard, Lay-St-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulle et Pompey. L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché. M. Denis MACHADO est désigné membre titulaire et M. Dominique GRANDIEU est désigné suppléant du membre titulaire à la Commission d'Appel d'Offres.

3 - Accord-cadre multi attributaire relatifs à des travaux divers sur le Patrimoine Bâti du Bassin de Pompey – Attribution et autorisation de signer

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale et dans un souci de réactivité face aux différents incidents et dégradations sur le patrimoine bâti liées à l'usage et au temps, et face aux besoins de la collectivité d'améliorer ou d'adapter le cadre bâti, le Bassin de Pompey a lancé une consultation le 11 mai 2021 portant sur la réalisation de travaux divers sur la période 2021-2025. Cette consultation revêt la forme d'un accord-cadre multi-attributaire alloti, à marchés subséquents. L'accord cadre peut être attribué à 3 entreprises maximum par lot de travaux. Les titulaires seront mis en concurrence pour chaque marché subséquent, établi à la survenance du besoin. Le montant maximum des travaux sur la durée totale du marché est de 650 000€ HT pour 4 ans. Le 2 septembre 2021, et conformément aux critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à l'attribution de l'accord cadre aux entreprises ci-dessous :

LOTS	ATTRIBUTAIRES
01	EIFFAGE ENERGIE
	ENERGIES TERTIAIRE - CEGELEC
	KAUFFMANN
02	SCHILLOT
03	BALDINI
04	FRP
05	CHAUDRONNERIE LORRAINE

#### 4 - Attribution de primes en faveur de l'achat d'un vélo

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

#### Rapporteur : M. DETHOU

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a validé la mise en place, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Energétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV. 32 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo » sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 5 542.59 €.

#### 5 - Attribution des primes en faveur de l'habitat privé

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

#### Rapporteur : M. DOSE

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi l'aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey autour d'un programme défini initialement pour trois années puis prolongé à plusieurs reprises jusqu'au démarrage d'un nouveau dispositif d'aides. Ce programme dénommé « Cœur Habitat » a d'ores et déjà permis d'engager la rénovation de plus de 490 logements depuis 2014 et se poursuit au travers de trois axes majeurs. Au travers de ce dispositif, peuvent également prétendre aux aides les travaux de ravalement de façades selon les périmètres définis dans le règlement et les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés par les propriétaires. 7 dossiers, dont 6 sont éligibles au dispositif « Cœur Habitat », sont soumis pour attribution des aides.

#### 6 - Contrat suez : révision des prix à la hausse de la reprise des plastiques

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

#### Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Par délibération n°12 du 23 novembre 2017, le conseil communautaire a autorisé l'adhésion du Bassin de Pompey au groupement pour la vente des matériaux, coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Le Président a été autorisé à signer les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective dont la fin est prévue au 31 décembre 2022. La société SUEZ qui gère la reprise des différents plastiques, nous a fait part fin 2020 de ses difficultés pour évacuer certains matériaux vers le recyclage lié à l'effondrement des commandes en lien avec la crise sanitaire et à la chute des cours des plastiques issus du pétrole. Ainsi, dans ce contexte difficile et afin de garantir l'équilibre des contrats du groupement, la société Suez a souhaité adapter les conditions économiques de reprise au 1<sup>er</sup> septembre 2020 en proposant la

signature d'un avenant (n°2) dont les prix pourraient être revus trimestriellement. Les conditions s'améliorant à compter de ce troisième trimestre 2021, la société Suez propose la révision des prix à la hausse par la signature d'un nouvel avenant (n°3). Les prix minimums du contrat restent inchangés (PET Clair : 180€/tonne et Mix PE-PP : 35 €/tonne).

7 - Mise à disposition d'une benne pour la collecte des pneus en déchetterie – Renouvellement de contrat avec la société Gilles Henry

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

#### Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Afin de remplir leurs obligations, les producteurs de pneumatiques se sont principalement regroupés au sein des sociétés Aliapur et GIE France Recyclage Pneumatiques (FRP) en charge de la collecte, du tri et de la valorisation. Le Bassin de Pompey a mis en place cette collecte au sein de la déchetterie de Frouard à travers un contrat avec la société Gilles Henry. Depuis 2017, compte tenu des tonnages importants, la société assure la mise à disposition d'un contenant de 40 m3 fermé. Il convient de mettre à jour les conditions de location du contenant qui s'élèvent à 110 € HT par mois. Au-dessus de 12 tonnes par an, la fourniture de ce contenant est prise en charge par Aliapur. A titre informatif, les tonnages issus de la déchetterie de Frouard ont toujours été supérieurs à 12 tonnes depuis 2017. Ce contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

8 - Constitution d'un groupement de commandes concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs Place de la Mairie, rue du Thème et ruelle de l'Eglise à Malleloy

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

#### Rapporteur : M. MAXANT

La commune de Malleloy souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux secs Place de la Mairie, rue du Thème et ruelle de l'Eglise à Malleloy. Le Bassin de Pompey, de par sa compétence « Eclairage Public », a décidé d'accompagner les travaux communaux en enfouissant le réseau d'éclairage public et en procédant à la mise en place de nouvelles sources lumineuses. Pour des raisons économiques, et pour faciliter la réalisation de ces travaux, l'ensemble des réseaux secs sera enfoui en fouille unique. Il est proposé de constituer un groupement de commande permettant une rationalisation de la réalisation des travaux et une optimisation de l'enveloppe financière. La Commune de Malleloy assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché. Chaque membre serait en charge du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne. C'est la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Malleloy qui sera convoquée. Il est demandé d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

9 - ZAE Haute Epine à Saizerais – vente de terrain à la SCI JONENCE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : M. POINT**

L'entreprise Acces Services Lorraine est une EURL dont le gérant est Monsieur Jonathan DEMOLLE. Cette entreprise est spécialisée dans tout domaine de la fermeture du bâtiment et de la serrurerie/métallerie. Elle a été créée le 11 juin 2013 et son siège social est actuellement situé à Montenois au domicile du gérant. Le site actuel de l'entreprise n'est plus adapté au développement de son activité. En effet, le chiffre d'affaires de la société est en constante progression depuis sa création et elle emploie actuellement 5 salariés en CDI. Monsieur DEMOLLE souhaite acquérir 2 000 m<sup>2</sup> sur le lot n°1 de la ZAE Haute Epine à Saizerais. Cette acquisition s'effectuera par la SCI JONENCE. Le développement de l'entreprise passera par cette acquisition afin de lui permettre d'augmenter sa surface d'activité, améliorer les conditions de travail, sa surface de stockage intérieure et l'accès des poids lourds pour la livraison de ses matières premières. Il est proposé de fixer le prix de vente de ces terrains à 23 € HT/m<sup>2</sup>.

10 - Acquisition foncière – projet d'extension de la ZAE les Sablons à Millery – modificatif

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : M. POINT**

Par délibération en date du 18 mai 2021, il a été acté d'engager les acquisitions des parcelles ZE 21, ZE 26 et ZE 75 pour envisager la réalisation du projet d'extension de la ZAE les Sablons à Millery. Une erreur sur le montant hors taxes est apparue lors de l'élaboration de cette délibération pour les parcelles ZE 21, ZE 83 et ZE 75. Les montants rectifiés sont :

- pour la ZE 21 : 39 000 € HT au lieu de 37 440 € HT mentionné dans la délibération du 18 mai dernier, pour une surface de 23 400 m<sup>2</sup>
- pour la ZE 83 : 1 182 625 € HT au lieu de 1 135 320 € HT mentionné dans la délibération du 18 mai dernier, pour une surface de 94 610 m<sup>2</sup>
- pour la ZE 75 : 317 923,33 € HT au lieu de 305 206,40 € HT mentionné dans la délibération du 18 mai dernier, pour une surface de 79 531 m<sup>2</sup>

Cette délibération modifie la délibération prise en Bureau Communautaire du 18 mai 2021.

Le Président,



Laurent TROGRIC